
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR17.13PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 710'000.- pour le renouvellement des
postes de travail et du parc d'impression de l'administration communale**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 30 août 2017.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Marie-Christine BERNEY, Mireille MATHYS, Jean-Claude DYENS, Didier FORESTIER, Jacques LEVAILLANT, Roland VILLARD et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, M. Fabrice WEBER, chef du service des finances et de M. Fermino CECCHINI, responsable de l'office informatique. Nous les remercions pour les compléments apportés en réponse aux questions des commissaires.

Nous sommes en face d'un préavis assez classique qui est déposé régulièrement sur la table du Conseil communal par lequel ce dernier est régulièrement sollicité au rythme de tous les trois ans pour permettre de remplacer le matériel informatique des collaborateurs de l'administration communale.

Le montant requis figure au plan des investissements et le crédit demandé va suffire au renouvellement des appareils puisque la Commune profite des conditions négociées lors de l'appel d'offres du Partenariat Informatique Romand (PAIR) qui regroupe plusieurs grandes communes et le canton. Les montants estimatifs sont par conséquent très proches de la réalité. PAIR veille à conduire une politique d'achats responsables tant en ce qui touche à la provenance des composants, qu'aux conditions de travail faites aux travailleurs, ou, encore, au recyclage des déchets. Depuis 2017, PAIR s'est affilié à l'initiative « electronics watch », une organisation indépendante qui conseille les acheteurs des secteurs publics, en les assistant dans leurs responsabilités de protection des droits de travailleurs sur l'ensemble du commerce électronique.

Les postes de travail fixes comprennent l'ordinateur et ses périphériques, les postes mobiles quant à eux sont équipés d'une station d'accueil et d'un écran pour le bureau.

Le coût moyen d'un poste fixe est de CHF 750.-, celui d'un poste mobile de CHF 1'100.- alors qu'une station de travail hautes performances est devisée à CHF 1'600.-.

Les imprimantes sont acquises dans le respect des principes de l'Agenda 21 et, pour lutter contre le phénomène d'obsolescence programmée, elles sont garanties pièces et main-d'œuvre pendant 5 ans.

L'écart de prix important entre une imprimante A4 (CHF 625.-) et une imprimante A3 (CHF 6'300.-) s'explique par le fait que ces dernières sont équipées de modules de finissage (bacs de sortie, agrafage, etc.) et qu'elles supportent des volumes d'impression plus importants.

C'est le cahier des charges des collaborateurs qui détermine quel type de machine leur sera fourni, choix validé par chacun des chefs de service.

Le taux d'activité des collaborateurs doit être suffisant pour justifier un équipement personnel, le taux moyen du temps passé devant l'écran se situe au-delà d'un 70%.

La ville conduit une politique de responsabilisation quant aux impressions dont le coût par page N/B est de 0.9 ct, alors que celui d'une page couleur est de 9 ct. Certains services s'équipent d'une gestion électronique des documents (GED) qui permet de restreindre le volume des imprimés en permettant un accès direct aux données numérisées. Celles-ci sont stockées sur des serveurs de la Commune et sauvegardées dans des lieux différents.

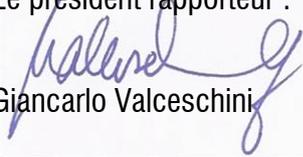
Quant aux appareils remplacés, ils sont mis à disposition d'ONG suisses actives à l'étranger dans le cadre du projet lausannois « ReStart ». Les ordinateurs obsolètes sont reconditionnés par des chômeurs en fin de droit. Le projet vise également à s'assurer que ces appareils, une fois au terme de leur cycle de vie, sont recyclés dans le respect des normes.

Un membre de la commission regrette que le préavis ne mentionne pas clairement le fait que les achats sont prévus dans le respect des règles d'une politique d'achats éco-responsables et durables, en conformité avec Agenda 21.

Conclusions :

La commission estime que ce préavis est indispensable pour doter notre administration de matériel informatique performant et c'est à l'unanimité de ses membres qu'elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'adopter le préavis tel que présenté.

Le président rapporteur :



Giancarlo Valceschini

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} septembre 2017